



## Note à l'attention des parents d'élèves de 3<sup>o</sup> pour l'orientation de leur enfant après la 3<sup>o</sup>

Vous allez choisir pour votre enfant pour l'année prochaine son orientation vers un lycée générale et technologique ou vers un lycée professionnel. Nous n'avons pas encore les directives de l'Inspection académique, mais vous trouverez ci-dessous la procédure.

### **Collège Jean Zay**

Avenue Jean Zay  
BP 60 101  
33151 CENON Cedex

Avant les conseils de classe de la 3<sup>ème</sup> période, vous allez devoir formuler des vœux définitifs pour votre enfant. Vous aurez à mentionner des établissements (4 vœux sont obligatoires pour la filière professionnelle).

### **Pour une orientation en lycée générale et technologique**

La classe de seconde générale et technologique est à la fois une classe de consolidation d'une culture commune et une classe de détermination qui favorise des choix d'orientation éclairés en première. L'élève y teste ses goûts et ses aptitudes avant de choisir une série de première générale ou technologique.

#### **Dossier suivi par :**

Sylvie Caillot  
Principale

L'affectation est sectorisée : votre enfant sera affecté en priorité dans l'établissement de son secteur de résidence.

  
05 57 80 92 92

Si vous faites le choix d'un autre établissement, il faudra remplir un imprimé de dérogation. Cependant, pour garantir l'affectation de votre enfant, **le lycée de secteur devra être positionné en dernier vœu.**

  
05 57 80 92 99

Si vous choisissez une formation de seconde spécifique (Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR), sciences et Techniques du théâtre de la musique et de la danse, sciences et technologiques de la santé et du social, sciences et technologies de laboratoire, sciences et technologiques du design et des arts appliqués), ces secondes sont **contingentées** (places limitées) c'est à dire que les élèves sont affectés en fonction d'un barème qui prend en compte les résultats scolaires. Le dernier vœu devra obligatoirement se porter sur une 2<sup>nd</sup>e non contingentée à savoir le lycée de secteur.

### **Pour une orientation en lycée professionnel**

Tous les vœux de la voie professionnelle étant contingentés, le nombre de places est limité. **4 vœux sont à formuler.** Les candidats sont affectés en fonction de leurs résultats scolaires.

Pour vous aider dans vos choix :

- vous trouverez en fichier joint la brochure ONISEP après la 3<sup>ème</sup>
- Madame Lambert Psy EN, appelée anciennement conseillère d'orientation psychologue se tient à votre disposition (CIO : tél : 05 56 86 41 20 ou par mail : [carole.lambert@ac-bordeaux.fr](mailto:carole.lambert@ac-bordeaux.fr))
- ainsi que le professeur principal de votre enfant via pronote.

3<sup>o</sup>1 : Mme Desdemaine

3<sup>o</sup>2 : M. Renard

3°3 : Mme Fernandez  
3°4 : Mme De Le Vielleuse  
3°5 : M. Rannou  
3°6 : M. Belkanichi  
3°7 : Mme Massart

Une réunion est actuellement prévue le lundi 11 mai pour vous aider à compléter le dossier et à hiérarchiser vos vœux. Vous en serez informés dès que nous connaîtrons le calendrier de l'orientation.

Cependant, n'attendez pas le 11 mai pour échanger avec votre enfant et préciser avec lui les vœux d'affectation.

Nous vous tiendrons informés dès que le calendrier sera fixé.

Soyez sûrs que nous mettons tout en œuvre pour vous accompagner dans la construction du parcours de votre enfant dans ces conditions exceptionnelles.

La Principale

S. Caillot